



AVIS PUBLIC

À

M. Maxime Gaboury

En vertu d'un bref d'expulsion, un huissier a déposé vos biens sur la voie publique. La Ville de Trois-Rivières les a recueillis et entreposés dans un endroit sécuritaire.

Date d'expulsion	Endroit	Propriétaire des biens
9 mai 2019	1020, rue Champflour, app. 101	Maxime Gaboury

Vous pouvez récupérer ces biens en communiquant avec la soussignée.

Si, dans les 30 jours de la date de publication du présent avis, vous ne les avez pas réclamés ou si vous avez refusé ou négligé d'en reprendre possession, vous serez réputés les avoir abandonnés. La Ville pourra alors les donner à un organisme de bienfaisance ou les détruire s'ils ont peu de valeur ou sont très détériorés, et ce, sans autre avis ni délai.

Veillez vous gouverner en conséquence.

Trois-Rivières, ce 15 mai 2019.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière